

PUBLICATIONS

2020 : une année charnière pour le Hcéres

Publié le 8 Juillet 2021

« Réfléchir à un Hcéres plus efficace et mieux intégré dans son écosystème, qui gardera toujours en ligne de mire ses mandants ultimes, les étudiants, et ce que notre pays peut légitimement attendre de la recherche », c'est ainsi que Thierry Coulhon, président du Hcéres, introduit l'édition 2020 du rapport d'activité de l'institution.

2020 a été une année charnière pour le Hcéres : doté d'une nouvelle gouvernance, à l'automne, le Haut Conseil a « rapidement pu commencer à envisager une nouvelle étape », mobilisant particulièrement les équipes sur les sujets suivants :

- Réorganisation des départements ;
- Réflexion sur la granularité des évaluations ;
- Développement de la production de synthèses thématiques et territoriales ;
- Redéfinition du concept d'« évaluation intégrée » ;
- Refonte des référentiels et des processus d'évaluation ;
- Traduction de la mission de coordination des instances nationales d'évaluation confiée au Hcéres par la Loi de programmation de la recherche (LPR) ;
- Consolidation du rôle de l'Ofis et renforcement de la prise en compte de l'intégrité scientifique dans les évaluations ;
- Amélioration de la qualité des données sur lesquelles le Hcéres s'appuie pour ses activités d'évaluation et d'analyse.



Focus sur l'impact de la crise sanitaire

La crise sanitaire qui a débuté au 1er trimestre 2020 a profondément marqué le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et par voie de conséquence, le Hcéres. Son activité d'évaluation s'est adaptée en profondeur :

- Sur la méthode : avec l'accord des entités évaluées, remplacement des visites sur site par des visites virtuelles encadrées par une charte d'évaluation en mode distancié préservant la qualité de l'évaluation ;
- Sur le calendrier : en concertation avec les parties prenantes, le Hcéres a décidé de réaménager le calendrier des évaluations de la vague B sur 2 ans (2020-2022), les campagnes suivantes étant de fait décalées d'un an.

Défi à venir : le passage en API

Conformément à la LPR, le 1^{er} janvier 2022, le Hcéres deviendra une Autorité publique indépendante (API), dotée de la

personnalité morale. Il gèrera désormais pleinement son budget et aura la qualité d'employeur, ce qui est un gage du renforcement de l'autonomie de l'institution.

Télécharger

Rapport d'activité 2020 du Hcéres (/sites/default/files/media/downloads/hceres_rapport_activite_2020.pdf)
(5.22 Mo) - PDF

 [Télécharger \(/sites/default/files/media/downloads/hceres_rapport_activite_2020.pdf\)](/sites/default/files/media/downloads/hceres_rapport_activite_2020.pdf)